



Communauté de Communes
Lanvallon Plouha

SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Contact / informations **OFFICES DE TOURISME**

5, Avenue Laënnec
22580 PLOUHA
Téléphone : 02.96.20.24.73
Fax : 02.96.22.57.05

E-mail : O-T-PLOUHA@wanadoo.fr

6, Place du Marché au Blé
22290 LANVOLLON
Téléphone : 02.96.70.12.47
Fax : 02.96.70.27.34

E-mail : o.t.lanvallon@wanadoo.fr

Blog : <http://www.cc-lanvallon-plouha.typepad.fr/sldt/>

RAPPEL DE L'AMBITION (du positionnement) : Devenir un **territoire Breton d'excellence** en matière de tourisme **maîtrisé et partagé**, dédié à une clientèle en quête de **bien-être et de ressourcements** et mettant en valeurs ses **vraies spécificités**.

RAPPEL DE L'ENJEU : Territoire d'excellence en matière de tourisme

RAPPEL DE L'AXE STRATEGIQUE : mise en œuvre de la politique touristique du territoire par l'optimisation des services en cohérence avec le positionnement.

FICHE ACTION N°1-1-1

Intitulé : un Office de Tourisme pour le territoire

NIVEAU DE PRIORITE : élevé

IDENTIFICATION DU POTENTIEL ECONOMIQUE : fort

IDENTIFICATION DU POTENTIEL IMAGE : fort

RAPPEL DU CONTEXTE (état des lieux, constats, diagnostic)

Deux structures associatives sur le territoire. L'une couvre 13 communes, l'autre 2 (Plouha-Pludual). Travail en commun des deux structures pour le même territoire mais pas d'uniformisation du fonctionnement et donc pas d'image cohérente à la fois pour les prestataires et pour les visiteurs, pas de politique touristique unique à mettre en œuvre.

OBJECTIFS

Mettre en œuvre la politique touristique de la Communauté de Communes. Optimiser les services et le personnel. Développement de services aux prestataires et à la clientèle. Devenir un pôle structurant, une vitrine pour le territoire.

PROBLEMATIQUES A REGLER :

- Transfert des compétences tourisme (information, accueil et animation) par les municipalités à la Communauté de Communes (celle-ci n'a que la compétence promotion à ce jour) via vote dans chaque commune.
- Création d'une seule structure et donc dissolution des deux associations via assemblées générales extraordinaires qui pour Plouha : désigne un commissaire chargé de la liquidation des biens et attribue l'actif à une association de tourisme d'intérêt local ou à la municipalité de Plouha et pour le Leff : qui désigne deux commissaires chargé de la liquidation des biens et qui décideront de l'affectation de l'actif conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. (procédures selon statuts)
- Délégation de service public ou gestion d'un service administratif par la Communauté de Communes.
- Transfert/gestion du personnel (fiches de postes, contrats, planning, etc...)
- Transfert/gestion des mises à disposition des locaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Quatre formes possibles de structure : associative, SEML (Société d'Economie Mixte Locale), EPIC (Etablissement Public à vocation industrielle ou commerciale) ou SPA (service public administratif).
- choix de la forme à faire par les élus communautaires, avec accompagnement si besoin de la Fédération Départementale des Offices de Tourisme.
- Création de la structure.
- Enregistrement actif/passif des précédentes structures.
- Transfert/gestion du personnel (fiches de postes, contrats, planning, etc...).
- Transfert : gestion des locaux (conventions)
- Mise en place du financement (taxe de séjour, subventions, cotisations diverses, prestations de service).

CIBLES VISEES

- Prestataires locaux (acteurs touristiques, commerçants, artisans,...).
- Clientèle
- Population locale, Associations,...

<ul style="list-style-type: none"> - Elus
RESULTATS ATTENDUS <ul style="list-style-type: none"> - Une structure efficace et optimisée. - La cohérence des actions par rapport au positionnement - Des perspectives de développement économique via l'activité touristique (ex : une meilleure organisation pour la mise en œuvre de projets). - La mobilisation de tous autour du schéma. - La valorisation et la reconnaissance du travail de l'Office de Tourisme.
INDICATEURS D'EVALUATION <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'adhésion des prestataires locaux à la structure. - Taux de remplissage par les propriétaires d'hébergements touristiques (<i>voir fiche action concernant la procédure de partage des informations...à finaliser</i>). - Fréquentation des Offices de Tourisme / observation de la clientèle (demandes en amont).
CALENDRIER <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2010 : choix de la forme de la structure - Octobre 2010 : vote par les municipalités du transfert des compétences accueil et information à la Communauté de Communes. - Novembre 2010 : démarche création de la nouvelle structure. - Décembre 2010 : assemblées générales extraordinaires pour dissolution des associations et nominations de commissaires en charge de la liquidation des biens et attribution de leur actif - Janvier 2011 : structure opérationnelle.
FINANCEMENTS POSSIBLES <ul style="list-style-type: none"> - Prestataires locaux. - Collectivités. - Conseil Général (si structure associative, pour un des postes). - Touristes.
ACTEURS DE L'ACTION (pilote + partenaires) <ul style="list-style-type: none"> - Elus. - Bénévoles des associations Offices de Tourisme de Plouha et du Leff. - Salariées. - Comité de pilotage SLDT. - FDOTSI.